



Doc. 14142
11 octobre 2016

Harmoniser la protection des mineurs non accompagnés en Europe

Amendement¹ n° 2

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 8.1.4, insérer le paragraphe suivant:

«à rappeler qu'une approche de la protection des enfants fondée sur les droits implique aussi de réagir aux violations;»

Déposé par:

SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
CIMBRO Eleonora, Italie, SOC
FOULKES George, Royaume-Uni, SOC
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
JÓNASSON Ögmundur, Islande, GUE
OHLSSON Carina, Suède, SOC
SCHOU Ingjerd, Norvège, PPE/DC
UNHURIAN Pavlo, Ukraine, PPE/DC

1. 2016 - Quatrième partie de session

